

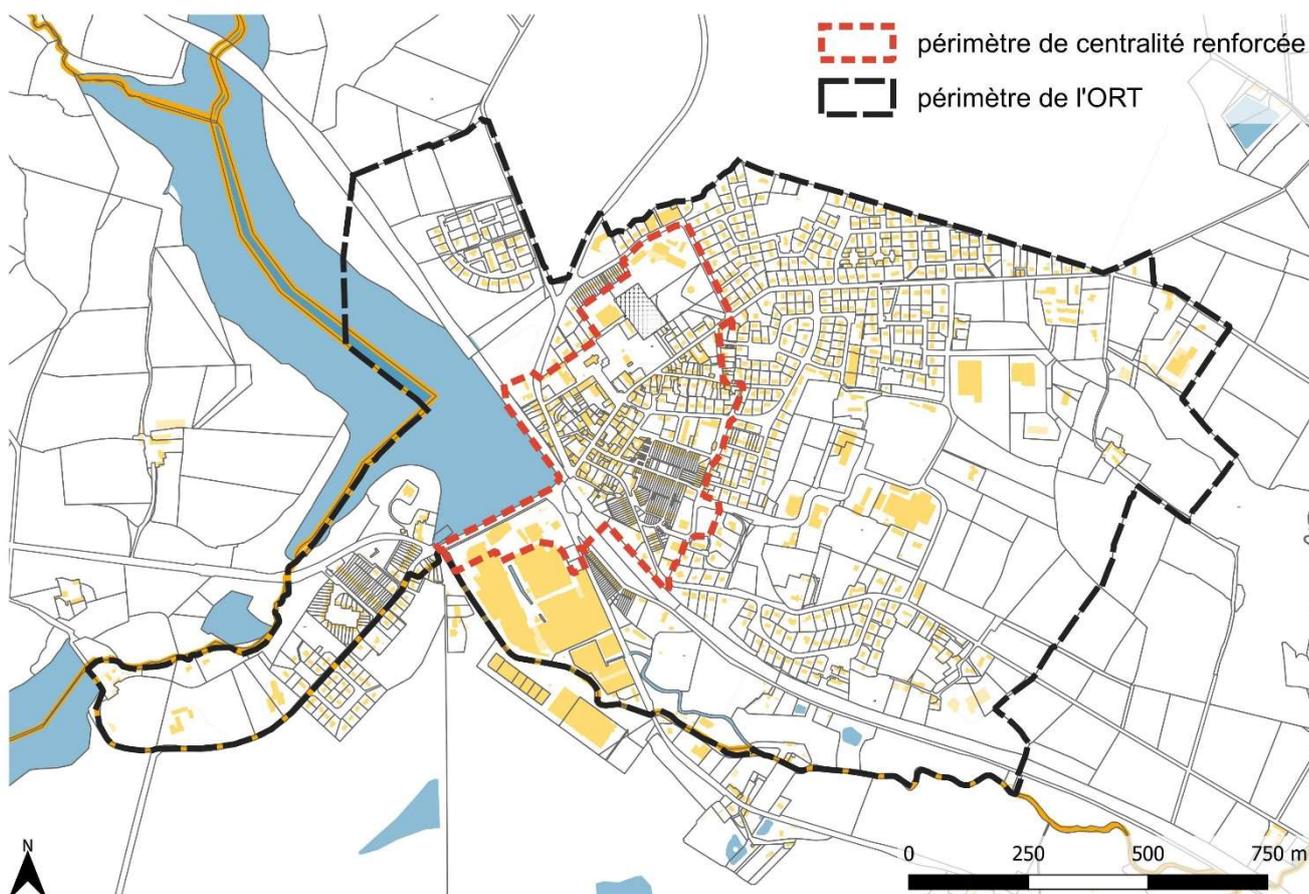
Annexe 2 – Présentation des périmètres de l'ORT – Port Brillet

Le secteur d'intervention élargi de l'ORT de Port-Brillet comprend la partie agglomérée de la commune, et les lisières non urbanisées pouvant accueillir à terme des projets structurants (déviation, extension de lotissement, ...).

Ce périmètre permet d'aborder les enjeux de la densité et de la densification urbaine dans un contexte de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Le quartier de la Charpenterie a été intégré pour traiter les connexions avec la MFR et l'EHPAD, deux pôles structurants du territoire, ainsi que le lien avec l'étang et la liaison avec Saint-Pierre la Cour.

Ce secteur couvre 185 ha, sur un territoire communal de 8,1 km², soit près de 22 %.

Le secteur d'intervention renforcé, correspondant à la centralité et aux actions les plus matures, couvre 23,4 ha.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221003-S6-CC-084-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Mise en ligne : le 12-10-22